

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---++---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---++---

DECRET N° 78-55 du 28 février 1978

chargeant le Camarade Issifou BOURAÏMA,
Ministre de la Santé Publique de l'in-
térin du Camarade Adolphe BIAOU, Minis-
tre de la Fonction Publique et du Tra-
vail pour compter du 27 février 1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi Fondamentale du 26 août 1977 ;

VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gou-
vernement ;

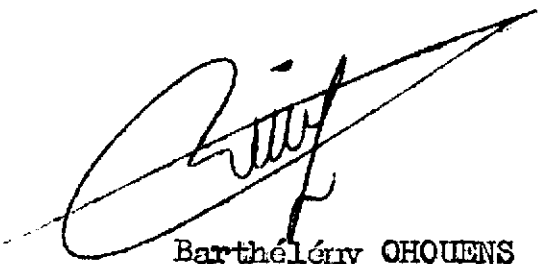
VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-
tions des membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er :- Pour compter du 27 février 1978, le Camarade Issifou
BOURAÏMA, Ministre de la Santé Publique, est chargé de l'intérin du
Ministre de la Fonction Publique et du Travail pendant l'absence du
Camarade Adolphe BIAOU.

Article 2 :- Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 28 février 1978
Pour le Président de la République,
Le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat chargé de l'intérin,



Barthélémy OHOUENS

Ampliatioms :- PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 MSP-MEPT 6 Autres Ministères 13
SGG 4 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DGAJL-INSAB 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-
Gde Chanc. 3 JORPB 1.